

# Communiqué de presse



Lons-le-Saunier, le 7 juillet 2017

## Séisme : pas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les communes jurassiennes

La préfecture du Jura informe qu'un arrêté interministériel du 26 juin 2017 portant reconnaissance de **l'état de catastrophe naturelle** a été publié au Journal Officiel de la République française le 7 juillet 2017.

**Au titre de séisme, aucune commune du Jura** n'a été reconnue en état de catastrophe naturelle.

Les communes jurassiennes qui avaient demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite au séisme du 3 décembre 2016, étaient les suivantes :

- Brevans ;
- Dole ;
- Falletans ;
- Foucherans ;
- Lavangeot ;
- Saint-Aubin ;
- Tavaux.

**PRÉFECTURE DU JURA**  
8, rue de la préfecture  
39030 LONS LE SAUNIER  
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ : [prefecture@jura.gouv.fr](mailto:prefecture@jura.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public :  
consultez notre site internet  
[www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique  
« horaires »



@Prefet39